

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par
M. Brottes

à l'amendement n° CE|4 de Mme Linkenheld

APRÈS L'ARTICLE 15

A la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« leur facturation »,

les mots :

« la facturation associée à leur bonne exécution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.